

AVIS

Commodo et Incommodo

Arrêté AEV

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a pris la décision suivante:

Objet	Exploitant et lieu d'exploitation	N° Dossier Date autorisation
l'exploitation de laboratoires, biométhanisation, élimination déchets dangereux par traitement physico-chimique, stockage de substances classés, production de froid	LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST) 5 rue Bommel L-4940 Hautcharage	1/23/0359 autorisé le 20 juin 2024 n/réf.: COM/2024/01/10

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 28 juin 2024), à partir du 29 juin 2024 au 7 août 2024 inclus.

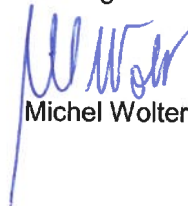
L'arrêté d'autorisation et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au Service écologique (Bascharage, 29 rue de la Résistance) de la commune de Käerjeng. Ils pourront y être consultés par toutes les personnes durant la période de l'affichage. Veuillez contacter le secrétariat du Service technique au numéro 500 552 352 afin de fixer un rendez-vous.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre cette décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 28 juin 2024

Le bourgmestre,



Michel Wolter



Le secrétaire communal,



Jean-Marie Pandolfi

